



Numéro de l'acte	2025-76-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

QUESTION N°2025-76

URBANISME : PROJET GRAND VANNAGE – BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF – DELIBERATION DE PRINCIPE

RAPPORTEUR :

Monsieur Francis PRED'HOMME

Conseiller Délégué aux espaces verts et naturels, protection de la biodiversité

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu la délibération n°2025-75 du Conseil Municipal du 07 juillet 2025 portant sur l'acquisition des parcelles cadastrées section A-1681, A-557, A-558 sises rue des Alpes et d'un accès non-cadastrée à Arques

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées section A-1681 d'une superficie de 497 m², A-557 d'une superficie de 3 619 m², A-558 d'une superficie de 941 m² ainsi que d'un accès non cadastré d'une superficie de 1 270 m², soit une contenance totale de 6 327 m², sis rue des Alpes à Arques

Considérant que la commune d'Arques ambitionne de réhabiliter cet ensemble foncier en espace associatif, et plus précisément :

- De créer des espaces fonctionnels,
- D'assurer la rénovation thermique de l'ensemble des locaux,
- De créer des espaces de vie associative.

Considérant que la Fédération de la Pêche du Pas-de-Calais est propriétaire du bâtiment sis rue des Alpes à ARQUES (62500, situé dans le prolongement du bâtiment Grand Vannage)

Considérant que la Fédération de la Pêche a pour mission de protéger les milieux aquatiques et qu'elle a manifesté son intérêt auprès de la commune d'Arques pour étendre ses locaux dans le Grand Vannage, et plus précisément au premier étage

Considérant que cette entité assure un rôle de protection, en adéquation avec la destination future du Grand Vannage

Considérant qu'il est nécessaire d'encadrer les droits de chaque partie et de garantir un droit d'occupation durable à la Fédération de la Pêche.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE du principe de mise en place d'un bail emphytéotique au profit de la Fédération de la Pêche pour la réalisation de bureaux dans le Grand Vannage dès que la ville d'Arques sera propriétaire.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 07 juillet 2025

La secrétaire de séance,
Christine COURBOT



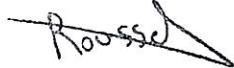
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

10 JUIL. 2025 et publication ou
notification le 10 JUIL. 2025

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025**

Affiché le 10 juillet 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 01 juillet Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **7 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **2 absents excusés sans pouvoir**

Jackie GUTTMANN ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Peggy VAN GOETHEM-MARECAUX ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.